

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 10 novembre 2022

**Délibération
N° 22.143.2**

**En exercice ... 37
Présents 26
Votants 34
Pour 34
Contre 0
Abstention ... 0**

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - PORT DU
CHICHOULET**

**PORT DÉPARTEMENTAL LE CHICHOULET -
CANDIDATURE ET DÉCLARATION DE POLITIQUE
« PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVERSITÉ » -
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 04/11/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 10 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES.

8 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

3 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Thierry MAURAT, madame Maryline TUCA.

Secrétaire de séance : madame Patricia CATHALA.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 10 novembre 2022

Port départemental Le Chichoulet – Candidature et déclaration de politique « Ports propres actifs en biodiversité » - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le Code des ports maritimes, notamment les articles L332-2 et R22-2 sur la convention du domaine public des ports maritimes ;

Vu la convention de délégation de service public relative à la gestion du port départemental en Domitienne Le Chichoulet, signée le 6 juillet 2009 entre le département de l'Hérault et la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004, portant transposition de la directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'Eau ;

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu la délibération n° 16.037.2 du Conseil communautaire du 14 décembre 2016 demandant la certification « Gestion environnementale portuaire » ;

Vu le référentiel CWA 16387 portant sur la certification « Ports Propres » ;

Vu le référentiel AC J 81-032 portant sur la certification « Ports actifs en Biodiversité » ;

Vu les certifications « Ports Propres » et « Ports actifs en Biodiversité » obtenues le 6 juillet 2022 ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 21 octobre 2022 ;

Considérant que le port départemental Le Chichoulet est, depuis 2014, engagé dans la démarche environnementale AFNOR « Ports Propres » ;

Considérant la volonté de gravir une marche supplémentaire vers l'exemplarité en conciliant le fonctionnement du port avec des actions en faveur de la biodiversité ;

Considérant que le port départemental Le Chichoulet renforce sa démarche environnementale et valorise ses actions en faveur de la biodiversité par la certification Afnor « Ports Propres actif en Biodiversité » ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne a obtenu, le 6 juillet 2022, pour la deuxième année consécutive, la certification « AFNOR Ports Propres actifs en Biodiversité » ;

Considérant que cette labellisation, qui s'inscrit dans un accompagnement sur une période de trois ans avec des audits de maintien programmés tous les ans, contribue à garantir et promouvoir la bonne gestion environnementale de notre port ;

Considérant que l'audit de renouvellement « Ports Propres Actifs en Biodiversité » porte sur les points suivants du référentiel AC J 81-032 ajoutés à l'audit de renouvellement « Ports Propres » :

- la prise en compte de l'environnement du port et le choix de la ou des solutions à mettre en œuvre,
- la déclaration de politique environnementale « Ports Propres » complétée par le volet biodiversité,
- le pilotage de la démarche et son suivi,
- la formation,
- la communication interne et externe ;

Considérant que le coût total pour trois ans est de 4 250€ HT dont le détail par année est le suivant :

PROPOSITION FINANCIÈRE					
AUDIT & PRESTATIONS					
Période	Prestation	Détails	Nombre de jours	Nombre d'auditeur(s)	Montant HT
Mai 2023	AUDIT - Renouvellement	Audit sur site :	1.5	1	1 800,00 €
Mai 2024	AUDIT - Suivi 1	Audit sur site :	1.25	1	1 500,00 €
Mai 2025	AUDIT - Suivi 2	Audit documentaire :	forfait	1	950,00 €
Total HT (sur 3 ans)*					4 250,00 €

*Les frais de déplacement, séjour et restauration de nos auditeurs sont facturés en sus au coût réel.

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-Pierre PEREZ, 7^{ème} vice-Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE la candidature et la déclaration de politique à la certification « Ports Propres » et « Ports propres actifs en Biodiversité » pour le port départemental Le Chichoulet.

II. AUTORISE la prise en charge du coût de la prestation d'audit pour une durée de trois ans, à savoir 1 800€ HT + 1 500€ HT + 950 € HT soit un coût global de 4 250€ HT (quatre mille deux cent cinquante euros).

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **24 NOV. 2022**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **24 NOV. 2022**

Signature du secrétaire de séance :

A blue ink handwritten signature, appearing to be 'S. B.', with a long horizontal line extending to the left.